RAPPORT d'ACTIVITÉ 2021

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

RAPPEL DU PÉRIMÈTRE DE TRAVAIL DE L'ENTENTE

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc entretient d'étroites relations avec sa Communauté de Communes voisine, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Elles ont constitué une structure intercommunale unique pendant plus de 30 ans.Aujourd'hui, elles poursuivent leur collaboration sur de nombreux sujets dans le cadre de la Conférence de l'Entente. Celle-ci se réunit pour travailler sur des dossiers communs.

Pour financer les projets réalisés ensemble, une répartition a été définie au prorata de la population de chaque communauté de communes. La CCVCMB prend en charge 26,7 % du coût des actions, tandis que la CCPMB se charge des 73,3 % restant.

Repérez les actions réalisées à 14 communes dans le cadre de l'Entente avec ce logo :

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal. Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général. Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2019 le compte rendu de l'exercice des différentes compétences de la Communauté de Communes.Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Certains éléments permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité. Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et des services intercommunaux.

Sommaire

Éléments clés p.4

Compétences et fonctionnement de la CCPMB p.5

Faits marquants de l'année p.6

1. Sauvegarder et valoriser les ressources du territoire p.8
2. Préserver le terrain des pollutions p.12
3. Soutenir et faciliter le quotidien des habitants p.15
4. Accompagner le territoire vers un tourisme durable p.20
5. Agir grâce aux moyens de la collectivité p.23

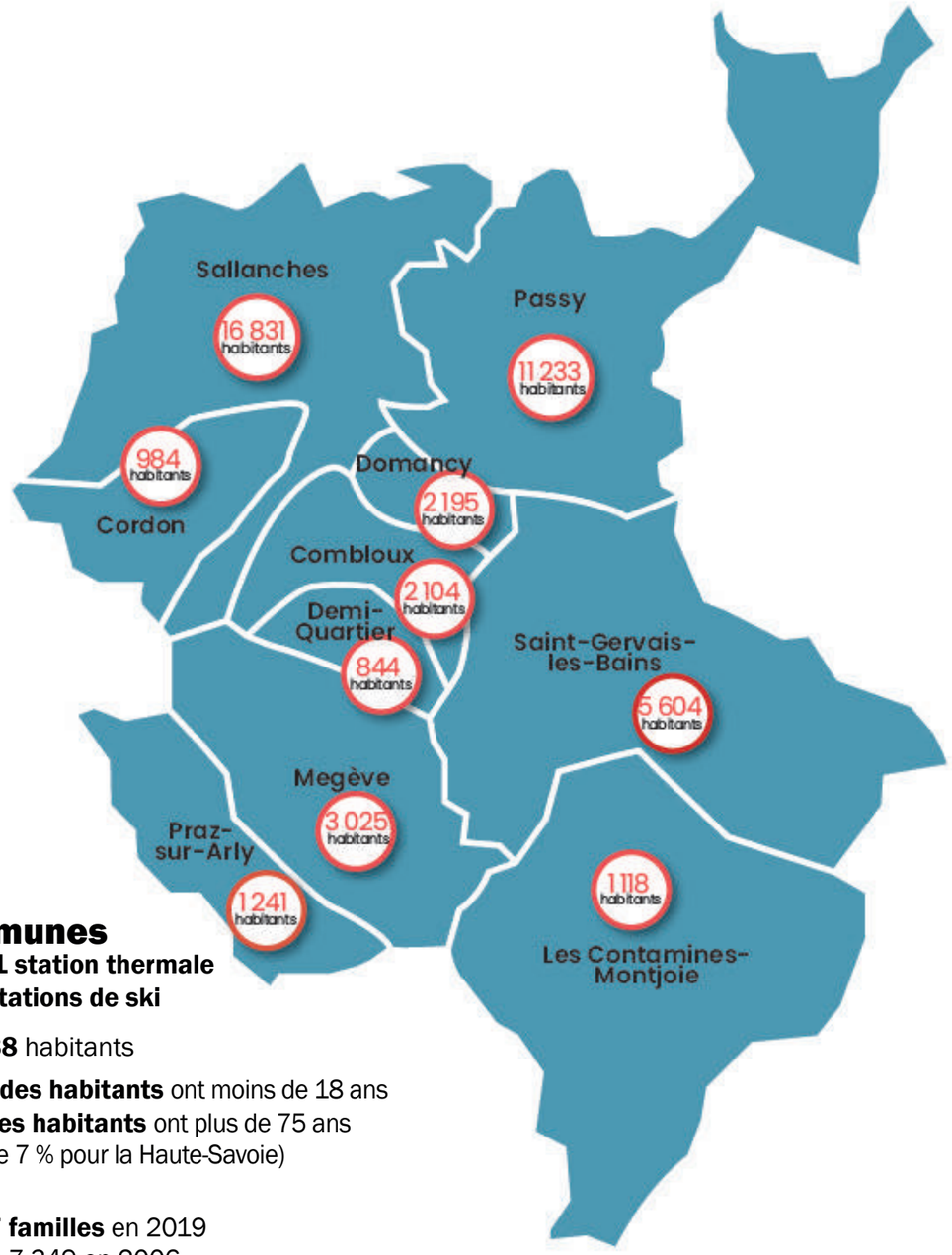

10 communes
dont **1 station thermale**
et **7 stations de ski**

46 688 habitants

22 % des habitants ont moins de 18 ans
9 % des habitants ont plus de 75 ans
(contre 7 % pour la Haute-Savoie)

6 937 familles en 2019
contre 7 349 en 2006

39 773 hectares avec
en moyenne 117 hab/km² allant
jusqu'à 241 hab/km² à Sallanches

108 000 lits touristiques

47 492 logements
dont 43,7 % de résidences principales

©données INSEE 2019

Éléments clés

Compétences de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assume statutairement trois grands ensembles de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives,

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire • Élaboration, approbation, suivi et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et des schémas de secteur qui en détaillent et en précisent le contenu.

Développement économique
Actions de développement économique compatibles avec le schéma régional • Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique • Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales • Promotion du tourisme.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau • La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familliaux

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Élaboration, suivi et évaluation d'un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) et mise en oeuvre des actions

COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

Protection et mise en valeur de l'environnement pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Politique du logement et du cadre de vie
pour les actions d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements cultureles et sportifs et d'équipement pré-élémentaire d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Sport
Aide au fonctionnement des classes sportives de haut niveau du lycée du Mont-Blanc • Labellisation et accompagnement des manifestations sportives de renommée nationale et internationale • Réalisation de produits coordonnés facilitant l'accès au sport et à la culture pour les jeunes (Pass Scolaire).

Culture
Labellisation et accompagnement des manifestations culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire (Exemples : Festival du Baroque, Festival Les Petits Asticots) • Gestion de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques.

Pension pour animaux, chenil
Gestion et entretien d'une pension d'animaux, en direction des populations locales et touristiques • Gestion et entretien d'une structure d'accueil pour les animaux en divagation (fourrière) • Gestion et entretien d'une structure pour l'élimination des cadavres d'animaux.

Transfrontalier
Elaboration et animation de toute contractualisation avec les instances publiques, européennes, nationales, régionales et départementales (Ex : PITER) • Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières • Coordination d'appels à projets européens engagés sur le territoire, dans le cadre d'une mission d'assistance auprès des communes et / ou d'un portage direct.

Aménagement numérique et communication
Participation au déploiement du numérique dans le respect des compétences dévolues au SYANE • Mise en œuvre d'une politique visant à une réception par voie numérique des chaînes de télévisions nationales et locales sur l'ensemble du territoire • Soutien aux chaînes de télévision locales.

En matière scolaire
Acquisition foncière facilitant la création ou la réhabilitation, l'accès et le stationnement au Lycée du Mont-Blanc • Maintenance du parc informatique des établissements publics d'enseignements préélémentaire et élémentaire du territoire • Aide au fonctionnement des services de la médecine scolaire, de la psychologie scolaire et du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

En matière agricole et forestière
Actions en faveur de la pérennisation de l'activité agricole et pastorale (SICA du Pays du Mont-Blanc) • Réhabilitation, modernisation et exploitation de l'abattoir • Elaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales relative aux politiques économiques, de promotion et de diversification touristique, agricoles et forestières.

En matière de promotion du territoire
Gestion des observatoires économique et touristique • Animation et participation au contrat destination Mont-Blanc • Gestion et entretien de Relais information Service (RIS)

Fonctionnement des instances

Conseil communautaire
Il est composé de 40 élus représentant les 10 communes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune (population communale). Les communes des Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy et Praz-sur-Arly sont représentées par leur Maire. Le conseil communautaire décide les actions et projets à mettre en oeuvre et vote les délibérations.

Bureau communautaire
Composé du Président et des 9 Vice-Présidents (les maires), il prépare les orientations qui seront proposées au conseil communautaire et prend des décisions dans le cadre des délégations confiées par ce dernier.

11 commissions
Elles se réunissent régulièrement sous l'autorité du Président ou des Vice-Présidents pour donner un avis consultatif sur les sujets qui leur sont soumis et proposent des actions au bureau communautaire. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux désignés par chaque commune.

Le Président
Il fixe les objectifs aux services et est chargé de préparer et de faire exécuter les délibérations votées par le Conseil Communautaire. Il prend des décisions dans le cadre des délégations confiées par le conseil communautaire. Jean-Marc Peillex est Président depuis le 11 juillet 2020.

En 2021,
5 conseils communautaires
163 délibrations
17 bureaux
60 décisions de bureaux
168 décisions du Président

2021

Janvier

ÉDITION DU GUIDE DE SKI DE RANDONNÉE

Première édition d'un guide rassemblant les itinéraires balisés empruntant à la descente les domaines skiables du Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Février

5 formations à destination des habitants, proposées grâce au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles

LANCEMENT DES FORMATIONS VERGERS

Mars

CRÉATION DU FONDS AIR TRANSITION FIOUL

Mise en place d'une prime inédite, financée uniquement par la CCPMB pour inciter les habitants à changer d'appareil de chauffage au fioul pour un mode de chauffage moins polluant.

Avril

Communication en faveur du projet de construction de la route : temps de sensiblisation et d'explication

LANCEMENT DU PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE DU COL DE VOZA

Mai

CRÉATION DU FONDS AIR GAZ

Mise en place, en partenariat avec la Régie de gaz et électricité de Sallanches et GRDF, d'une aide financière à destination des particuliers pour installer un chauffage au gaz.

Juin

Rapprochement avec la Région pour garantir l'accroissement de l'offre de solution de mobilité sur les 10 communes.

SIGNATURE DE CONVENTION MOBILITE AVEC LA RÉGION

Juillet

ENGAGEMENT POUR UN TOURISME DURABLE

Dépôt en partenariat avec les 8 stations, de la candidature au dispositif Espace Valléen, comprenant la mise en place de 30 actions pour un développement touristique raisonné.

Août

La CCPMB a deux temps de sensibilisation et d'information sur les alpages : une au mois de juillet à destination des élus et une en août pour le grand public.

ORGANISATION DE JOURNÉES EN ALPAGES

Septembre

CRÉATION DU FONDS AIR VÉHICULES

Mise en place, avec le soutien de la Région, d'une prime pour les entreprises et associations qui passent aux véhicules électriques ou au gaz naturel pour véhicules (GNV).

Octobre

Schéma qui facilite les aménagements cyclables communaux et permet d'envisager de nouveaux aménagements.

ADOPTION SCHÉMA CYCLABLE INTERCOMMUNAL

Novembre

INAUGURATION DU CENTRE SPORTIF DU PARC THERMAL DU FAYET

Réouverture du Centre Sportif après des travaux de rénovation portant sur les économies d'énergie, l'accessibilité, la fonctionnalité et la modernisation de l'équipement (piste et terrains extérieurs, mur d'escalade, deux gymnases...)

Décembre

Travail avec les communes sur la définition de la stratégie en matière d'habitat pour les 6 ans à venir.

LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2

Faits marquants de l'année

Le Pays du Mont-Blanc dispose de ressources naturelles et d'un environnement exceptionnels, sans cesse fragilisés. Conscients de cette situation, les élus de la CCPMB ont décidé de multiplier les mesures nécessaires à leurs préservations. L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'actions nouvelles en faveur de la sensibilisation et valorisation… Forêts, alpages, eau, toutes les ressources naturelles sont concernées.

Les premières réflexions sur l'adaptation des activités au milieu naturel

Au printemps 2021, la CCPMB a réuni de nombreux acteurs du territoire (sociaux professionnels, élus, associations…) pour travailler sur sa nouvelle stratégie touristique en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatiq**ue.** La thématique sur la 'conciliation des usages' a été abordée. Il s'agit d'organiser toutes les activités qui utilisent ou se passent dans la nature (sports, tourisme – découverte, peche, chasse, …) pour que les agriculteurs et les forestiers puissent travailler dans de bonnes conditions tout en protégeant la faune et la flore. Au cours de l'année, les élus ont poursuivi ce travail de réflexion qui verra des aboutissements dès le premier semestre 2022.
En parallèle, la CCPMB a relayé les différentes informations sur les démarches menées par la Société d'Économie Alpestre (SEA 74) pour, par exemple, faciliter la **cohabitation des pratiquants de la montagne avec les chiens de protection** (séances d'information et de formation, enquête sur les expériences avec les chiens, films explicatifs, etc.)

Des projets dynamiques en faveur des espaces naturels sensibles

VERS DES PRATIQUES AGRICOLES EXEMPLAIRES

La Société d'intérêt coopératif agricole (SICA) a organisé **2 ateliers auprès des agriculteurs de la Plaine du Mont-Blanc,** dans le but de valoriser et d'encourager les pratiques en faveur de la biodiversité (maintien des pelouses sèches, développement des continuités écologiques…). Elle a également mené des entretiens individuels auprès de chaque exploitant pour faire un bilan des pratiques et proposer des améliorations adaptées à l'exploitation (gestion des prairies et couverts végétaux, développer les continuités écologiques, limiter l'impact de la fauche sur la faune…)

IDENTIFICATION DES ZONES DE REPRODUCTION ET D'HIVERNAGE DES TÉTRAS-LYRES

La Fédération Départementale des chasseurs et le Conservatoire d'Espaces Naturels ont réalisé des diagnostics sur tout le territoire du Pays du Mont-Blanc pour identifier les zones favorables à la reproduction et à l'hivernage des tétras-lyres.

Ces études ont permis :
- de mettre en place des zones de défense pendant l'hiver,
- d'identifier les zones qui doivent être débroussaillées pour favoriser la reproduction de l'espèce.

1. Sauvegarder et valoriser les ressources du territoire

Des soutiens affirmés à la filière bois

FACILITER LE QUOTIDIEN DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS POUR UN MEILLEUR ENTRETIEN

Partenaires du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) depuis 2010, La CCPMB et la CCVCMB sont passées à la vitesse supérieure en créant une bourse foncière sur le territoire des 14 communes du Pays du Mont-Blanc.
C'est à travers **l'outil internet « la forêt bouge»** que ce service est rendu possible et gratuit pour les propriétaires. C'est une réponse adaptée aux problématiques que peuvent rencontrer les propriétaires de forêts que ce soit pour vendre ou pour acheter des parcelles de terrain.
130 propriétaires ont participé les 5 et 20 juillet aux réunions d'information sur le sujet.
D'autres renseignements sont aussi disponibles sur le site : laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes.fr

ROUTE FORESTIÈRE DU COL DE VOZA : un accompagnement à la présentation du projet

La CCPMB a réalisé un film intitulé ***« Les enjeux de la route forestière du Châtelard au col de Voza »***. Il est destiné à expliquer précisément en quoi consiste le projet, d'après quels éléments techniques et scientifiques les décisions ont été prises et quels sont les objectifs attendus par ce projet de route. Les élus, professionnels, experts du dossier ont expliqué précisément la démarche. Pour rappel, cette route est réalisée pour le compte des communes des Houches, Passy et Saint-Gervais et porté par la CCVCMB.

Préserver et valoriser les alpages

La CCPMB a organisé au cours de l'été plusieurs **journées de découverte et d'information sur les alpages :**
- le 31 juillet, à Saint- Gervais, une journée spéciale pour les élus,
- le 25 août, à Cordon, sur l'alpage de Croise Baulet pour le grand public.
Elles ont donné lieu à des présentations des travaux réalisés grâce au soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Europe mobilisé dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc (porté et animé par la CCPMB).

Le patrimoine naturel valorisé grâce au projet européen Parcours PITER Interprétation du patrimoine naturel et culturel

Depuis 2019, la CCPMB, les communes de Passy et des Contamines-Montjoie, de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, et des partenaires suisses et italiens, collaborent dans le cadre de ce projet avec pour objectifs de :

- promouvoir et valoriser le patrimoine naturel et culturel sur des sites identifiés et points d'accueil des visiteurs,
- améliorer et enrichir l'offre touristique proposée en valorisant conjointement ce patrimoine,
- permettre une meilleure collaboration entre les acteurs de l'interprétation des patrimoines.

En 2021, les projets prévus se sont poursuivis :
- à Passy, le chantier de réalisation d'une coursive, proposant une scénographie pédagogique au niveau de la Maison d'accueil de la réserve naturelle, à Plaine-Joux, s'est achevé.
- un café citoyen transfrontalier s'est déroulé le 7 juillet à Courmayeur sur « Le Mont-Blanc, ses glaciers et leur valeur culturele ».
- le réseau d'échange des professionnels de l'interprétation des patrimoines a pu être créé permettant d'impulser une réelle dynamique.
- une formation transfrontalière à destination des accompagnateurs de moyenne montagne a été organisée par le Jardin botanique Flore-Alpe à Champex (Valais), au printemps sur la flore et un patrimoine à partager.

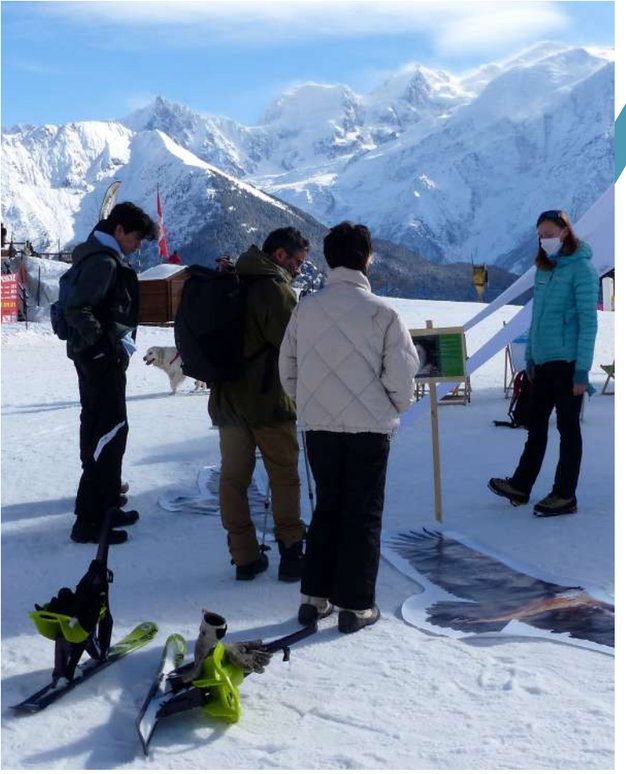

Une nouvelle politique pour sensibiliser le grand public

Un nouveau plan d'action de sensibilisation à l'environnement a été adopté pour couvrir tout le territoire et proposer des animations plus variées. Jusqu'à présent concentrées dans les réserves naturelles, les animations seront déployées dès 2022 sur l'ensemble des communes de la CCPMB. La volonté affichée est de toucher un plus large public, les visiteurs comme les habitants.

3 priorités de sensibilisation ont été ciblées par la commission *« agriculture et biodiversité »* :

- **l'agro-pastoralisme** auprès des vacanciers, des locaux, du personnel des offices de tourisme et des sportifs (associations, professionnels de la montagne),
- **l'environnement montagnard** (faune, flore, espaces naturels) auprès des locaux et des vacanciers,
- **l'impact des activités sportives et de la fréquentation des milieux** auprès des locaux (VTTistes, trailers).

Un nombre croissant d'animations sera désormais proposé sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de l'année.

30 ANIMATIONS NATURE ET PLUS DE 2 600 PARTICIPANTS

aux programmes proposés en dehors des périodes scolaires et à destination de tous. Ces animations se sont déroulées sur l'ensemble du territoire y compris dans les Réserves Naturelles de Passy et des Contamines-Montjoie qui bénéficient de la plupart des interventions. Elle ont porté sur la botanique, la faune dont les rapaces, les alpages, les glaciers, les bonnes pratiques en randonnée, la sensibilisation à la présence des chiens de protection des troupeaux, l'impact des activités sportives sur l'environnement,
Certaines se sont déroulées sous le format du « maraudage » : les animatrices partent à la rencontre des promeneurs : échanges conviviaux et enrichissant garantis. Une collaboration étroite entre la CCPMB et les Offices du tourisme s'est mise en place.

UNE MOBILISATION UNIQUE

Le Réseau d'Éducation à l'Environnement a pour la première fois proposé une journée spéciale de sensibilisation et d'animations à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement.
Elle a mobilisé trois acteurs de l'environnement à ses côtés :

- Asters – le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie,
- Le Centre de la Nature Montagnarde,
- Le Sitom des Vallées du Mont-Blanc.

Elle a proposé un programme ludique et diversifié et un « village découverte» avec des ateliers et des temps d'animations.

ALLER AU DEVANT DE TOUS LES PUBLICS :
Des animations nature pour les enfants des gens du voyage

C'est en lien avec l'assistante sociale d'ALFA3A que les éducatrices spécialisées du Réseau d'éducation à l'Environnement ont réalisé à Passy, 3 animations thématiques sur les insectes, la faune de montagne et les oiseaux des jardins. **Une façon de sensibiliser de nouveaux publics à l'environnement. Une première opération qui sera reconduite.**

2 784 ÉLÈVES

DU PRIMAIRE ET DU COLLÈGE ONT BÉNÉFICIÉ D'UN TEMPS D'ANIMATION PENDANT LEUR ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021.

« LES PETITS SCIENTIFIQUES DE LA RÉSERVE NATURELLE »

CETTE ANIMATION A ÉTÉ LA PLUS CHOISIE, À 17 REPRISES.

« LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MOI »

EST LA NOUVELLE ANIMATION DU PROGRAMME, À DESTINATION DES CYCLE 3.

Sauvegarde des milieux aquatiques : la compétence « Gestion des Milleux Aquatiques et prévention des Inondations » (GEMAPI)

969 981 euros de travaux réalisés dans le cadre de cette compétence en 2021.

Ils ont porté sur :

> La stabilisation du lit et la réfection des seuils du Bonnant dans la traversée du Fayet, sur la commune de Saint-Gervais.

> La réalisation des travaux post-crues du Merderey, du bassin versant d'Ugine et Passy.

2021 a été marquée par une accélération et une amplification des mesures et des aides en faveur de l'environnement pour agir sur la santé des habitants. La CCPMB a mis en place une aide financière inédite à destination des ménages -le Fonds Air Transition Fioul– et a également soutenu toutes les démarches des entreprises et des communes qui se sont investies en faveur de l'environnement.

Forte progression des aides en faveur de la rénovation énergétique

Pour répondre à la volonté d'amplifier la lutte en faveur de la qualité de l'air et contre le réchauffement climatique, une aide exceptionnelle et unique a été mise en place à destination des habitants des 10 communes le

FONDS AIR TRANSITION FIOUL

pour aider le remplacement des chaudières fioul par une autre énergie moins polluante.
Le succès a été immédiat, si bien qu'un budget supplémentaire a été voté dès le mois de septembre.

La CCPMB a également continué de participer aux différents fonds existants, notamment au financement du **Fonds Air Bois.**
En avril, le **Fonds Air Gaz** a été développé en liens étroits avec GRDF et la Régie de gaz de Sallanches : 1200 € à 1600 € d'aides sont apportées aux particuliers selon leur lieu de résidence pour investir dans un dispositif de chauffage au gaz aux dernières normes. Cette opération durera jusqu'en décembre 2023. Les 4 partenaires dédient un budget total de 248 000 euros dont 80 000 euros pour la CCPMB.

196 124 €
toutes aides de la CCPMB
(CaseRenov, Fonds Air Transition Fioul et Fonds Air Gaz)
2 294 862 €
de travaux réalisés avec l'aide de la CCPMB

FONDS AIR GAZ

2. *Préserver le territoire des pollutions*

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique 'CaseRénov' prend de l'ampleur

Elle a travaillé sur la mise en place de 2 nouvelles aides :
- **une aide pour les propriétaires bailleurs**
- **pour les travaux de copropriété**

Dès le mois de mars, l'aide CaseRénov individuelle pour soutenir les travaux des particuliers a été **augmentée passant à 1 000 euros par poste de travaux sur 4 postes** (contre 500 euros par poste de travaux sur 3 postes en 2020).

Les nouvelles aides seront disponibles dès janvier 2022.

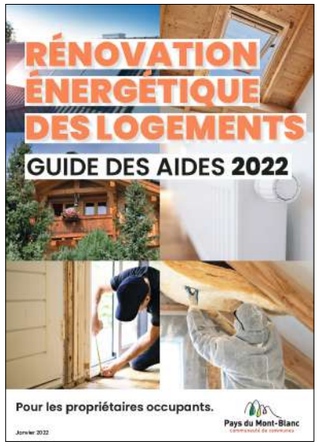

En 2021, les échanges avec les communes ont fortement augmenté sur la thématique de la rénovation énergétique. Cela s'est traduit par une progression du nombre de particulier ayant pris contact avec le service CaseRenov. Pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces nouvelles demandes et apporter non seulement un service de qualité et de la réactivité, l'équipe a été renforcée avec **l'embauche d'un deuxième conseiller et d'un stagiaire qui est resté 10 semaines, d'avril 2021 à juin 2021.**

Les conseillers énergie se sont dotés d'**outils adaptés** pour accompagner les particuliers et notamment le Guide des aides, qui dresse un état des lieux complet et exhaustif des aides disponibles au niveau national, régional, départemental et local. Ils se sont également rendus sur le terrain pour **faire connaître le service** notamment le samedi 18 septembre, sur le marché de Sallanches.

BILAN CHIFFRÉ du service CaseRénov

793	contacts (téléphone, mail, RDV bureau, marché)	**58**	projets de travaux de rénovation validés
100	passeports thermiques	**79**	logements analysés avec le Thermokit

DES LIENS FORTS AVEC LE DÉPARTEMENT

Depuis janvier 2021, CaseRénov fait partie du SPPEH (service public de la performance énergétique de l'habitat).
Le fonctionnement de CaseRénov est ainsi soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département. Une subvention totale de 52 167 € a été attribuée à la CCPMB. Cette collaboration permet d'accroître la présence et l'expertise du service.

Entreprises, associations, collectivités : tous concernés et soutenus dans l'efficacité énergétique

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
61 bâtiments publics audités pour réaliser des travaux de rénovation énergétique

La CCPMB a accompagné les communes à la réalisation de diagnostics énergétiques de leurs bâtiments publics dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).
En 2021, 80 audits on été réalisés pour un montant estimé de travaux à 7,7 millions d'euros qui seront menés dans les 5 ans à venir. C'est une démarche unique en faveur des économies d'énergie.

Elle a été réalisée conjointement avec la Communauté de Communes Faucigny Glières et a reçu le soutien du programme ACTEE et de la Caisse des dépôts.

21 ENTREPRISES SOUTENUES

grâce au Fonds Air Entreprises sur l'année 2021 cela représente 346 358 euros d'aide aux entreprises qui ont réalisé des travaux pour réduire leurs émissions de polluants dans l'air. Les dossiers déposés sont examinés par une commission composée des financeurs : Région, Département et Communauté de Communes et sont retenus uniquement si les travaux envisagés permettent d'obtenir un impact positif sur la qualité de l'air. Il s'agit par exemple de l'installation d'une centrale de filtration ou encore d'un système d'aspiration et de traitement des fumées sèches. Cette aide s'adresse aux entreprises du territoire : le camping Le Bornand, situé à Demi-Quartier a pu, par exemple, en bénéficier.

FONDS AIR VÉHICULES

En septembre, les conseillers communautaires ont voté la mise en place d'une **aide aux changements de véhicules.** Les entreprises et associations du Pays du Mont-Blanc peuvent recevoir jusqu'à 5 000 € d'aides par véhicule acheté - véhicule léger, utilitaire léger ou poids lourd jusqu'à 7 tonnes (VL, VUL ou PL) neuf électrique ou au gaz naturel pour véhicules (GNV).
C'est un nouveau geste fort en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, financé par le CCPMB et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, les dernières enquêtes à l'échelle de la Vallée de l'Arve, menées dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), concernant l'état du parc de véhicules utilitaires, ont montré la nécessité d'accompagner et d'encourager les entreprises qui se lancent dans cette démarche. Cette catégorie de véhicules qui ne représente que 17 % des kilomètres parcourus, participe à hauteur de 34 % des émissions de Nox (oxydes d'azotes), principal polluant caractéristique du trafic routier.

53 700 euros

de contribution versée par la Communauté de Communes aux actions du Plan de Protection de l'Atmosphère. Cela permet de financer notamment le Fonds Air Bois et sa valorisation.
En 2021, la CCPMB a également participé à la **concertation en vue d'une zone à faibles émissions.** Les communautés de communes de la Vallée de l'Arve réfléchissent à des actions pour réduire la pollution liée à la circulation des véhicules.

Les élus du Pays du Mont-Blanc ont clairement affiché leur volonté de développer des services pour améliorer la qualité de vie des habitants. Cet engagement s'est traduit par des solutions en matière de mobilité, un travail de définition sur la stratégie logement du Pays du Mont-Blanc, la réalisation de travaux de rénovation du Centre Sportif du Parc Thermal du Fayet...

Un travail sur l'offre de mobilité qui voit déjà apparaître les premiers résultats

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) demandait aux intercommunalités de se prononcer en 2021 sur le prise de **compétence mobilité,** à défaut elle resterait compétence de la Région AURA.
Les élus de la CCPMB ont choisi de laisser la compétence mobilité à la Région, préférant adopter un **schéma directeur de la mobilité** adapté aux besoins du territoire et auquel la Région participera financièrement et en appui technique pour mettre en œuvre ses actions.
Une convention de coopération en matière de mobilité a donc été signée le 17 juin avec la Région. Elle prévoit 6 axes de services intégrant les actions du **schéma directeur de mobilité**

- Services réguliers de transport public de personnes,
- Services à la demande de transport public de personnes,
- Services de transports scolaires,
- Intermodalités entre les réseaux,
- Services relatifs aux mobilités actives,
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- Services de mobilité solidaire.

L'offre des lignes régulières étendues

Dès le mois de décembre, l'offre de transport a été augmentée. **Les circuits des lignes régulières ont été étendus** et le cadencement a été augmenté.

De nombreuses autres évolutions et offres de transports verront le jour en 2022 (mise en place du service d'auto stop organisé et du dispositif d'autopartage).

Un schéma cyclable intercomunal

Réalisé à partir des besoins des communes et avec l'appui du service SIG de la commune de Megève, ce schéma recense les axes cyclables prioritaires et structurants existants ou envisagés dans les communes et à l'échelle intercommunale. Il permet notamment aux communes de solliciter des demandes de subventions pour réaliser des pistes cyclables. Il contribuera aussi de créer de la cohérence entre les différents projets à venir. Les conseillers communautaires l'ont approuvé unanimement le mercredi 22 septembre 2021. À retrouver sur le site internet *ccpmb.fr/sedeplacer*.

Plus de 2700 enfants inscrits de la maternelle à la terminale pour l'année scolaire 21/22
66 circuits de transport scolaire
32 établissements scolaires desservis

Le transports scolaires, au coeur des activités du service

Pour la 4e année consécutive, la participation financière des familles n'a pas augmentée et un tarif préférentiel en cas d'inscription anticipée et en support numérique continue d'être proposé. D'ailleurs, la part d'inscription en ligne progresse continuellement et représente en 2021 près de 75 % des inscriptions.
L'année a été marquée par le changement d'exploitant suite au renouvellement du marché public de la Région (septembre 2021/2027).

3. *Soutenir et faciliter le quotidien des habitants*

Transport à la demande : de nouvelles modalités pour rendre le service plus accessible

Préparé fin 2020, le service a été ouvert plus largement à partir du 1er janvier 2021. Les usagers peuvent circuler plus facilement grâce à :

- la fin des 3 zones,
- l'arrêt du surcoût de 2 € à chaque changement de zone,
- l'augmentation du nombre de trajets mensuels (16 à 30),
- l'accroisement de l'amplitude horaire (8h30 au lieu de 9h le matin + 18h30 au lieu de 18h le soir)
- l'abandon du titre de transport à présenter lors de la montée dans les véhicules (la présentation d'une pièce d'identité suffit),
- la réservation possible jusqu'au dernier moment,
- la gratuité pour les - de 5 ans.

Cette nouvelle organisation a rencontré un franc succès si bien que, dès le mois de novembre, **un cinquième véhicule** a été mis en circulation afin de répondre à l'augmentation de la demande.

un service qui se rapproche des usagers avec la mise en place de nouveaux arrêts :

- « Galilée » Arrêt Montenbus > laboratoire Mirialis (Sallanches), en avril 2021 ;
- « La Cry d'en Bas » (Saint-Gervais),

+120 %
de courses réalisées, soit un total de 23 000 courses réalisées (10 461 en 2020)

Répartition des inscrits par tranche d'âge :
40 % de *moins de 25 ans*
29 % de *26-59 ans*
30 % de *+ de 70 ans*

Rappel de 2020
23 % de moins de 25 ans
14 % de 26-59 ans
63 % de + de 70 ans

31,4 %
Taux de regroupement des voyageurs (27,9 % en 2020)

1 200 inscrits
(600 en 2020, 880 en 2019)

Les élus ont souhaité la mise à disposition du service de transport pour la **campagne de vaccination :** dès le mois de janvier les personnes qui pouvaient aller se faire vacciner dans le centre intercommunal de Sallanches, puis de Passy et de Saint-Gervais bénéficiaient de trajets gratuits en porte à porte avec ou sans inscription au service.
Au total, 238 trajets pour 129 usagers ont été réalisés *(51 abonnés et 78 non abonnés)*.

Pour un « Parcours itinérants autour du Mont-Blanc »

Le projet a pour objectif principal de créer un service de mobilité durable et innovant, d'améliorer les services de mobilité pour les résidents, les entreprises et les touristes dans l'Espace Mont-Blanc et ainsi réduire la pollution.
Un marché de «Partenariat Pour l'Innovation» (PPI) a été lancé au cours du printemps 2020. Les candidats ont déposé leur projet définitif le 21 juin 2021.
La **solution retenue doit permettre de développer une plateforme technologique intégrant les services de mobilité des 3 pays ainsi qu'un réseau de partage auto et vélo électrique transfrontalier**. Ce nouveau service permettra de planifier les voyages grâce à des itinéraires de mobilité durable, des points d'intérêts et visites virtuelles et un réseau alliant hébergements responsables et écomobilité.
Le travail de réalisation a démarré en septembre pour un aboutissement à l'automne 2022.

LOGEMENTS : des actions en faveur des habitants

Un consensus pour définir la politique du logement au Pays du Mont Blanc jusqu'en 2028

Tout au long de l'année, les acteurs locaux de l'habitat (élus, services des communes, bailleurs sociaux, usagers, services de l'État, de la Région, du Département...) ont travaillé en concertation dans l'objectif d'élaborer une stratégie pour répondre aux besoins de logements du territoire.

Ce travail a fait ressortir la nécessité de :

- **favoriser l'accès au logement à tous** quels que soient les revenus et les besoins spécifiques,
- **améliorer le confort des logements** notamment la performance énergétique et l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap.
- **diversifier l'offre de logements** pour répondre aux besoins évolutifs des habitants.

Il a permit de mettre à jour le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2014. Ce nouveau PLH comprend un plan d'actions déclinées en outils mobilisables pour être au plus près des volontés communales. Il propose de poursuivre et de renforcer les objectifs, notamment l'accès à la propriété pour maintenir la population permanente.

Le but est de définir pour une durée de 6 ans les principes de la politique de logement des communes visant à répondre aux besoins de logement et d'hébergement.

Le PLH 2 a été approuvé à l'unanimité par les 10 communes et la CCPMB en décembre 2021 et doit être approuvé par les services de l'Etat (Comité Régional de l'Habitat) pour être opérationnel dans le courant de 2022.

Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage : démarrage du travail

Afin de répondre aux normes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la CCPMB a entamé des réflexions approfondies sur le sujet.
Fin 2021, le cabinet « Étude Actions » a été selectionné : il mènera en 2022 une étude portant à la fois sur l'agrandissement de 10 places de l'aire de Passy, la réhabilitation des 2 aires et la création de 14 terrains familiaux. Les résultats sont attendus pour le mois de juillet.

Bilan de l'ouverture des aires d'accueil

mars à décembre

Passy

78 personnes accueillies
(24 hommes, 21 femmes et 33 enfants)
contre 35 personnes en 2020

88 %
taux de remplissage

Sallanches

104 personnes accueillies
(27 hommes, 26 femmes et 51 enfants)
contre 33 personnes en 2020

64 %
taux de remplissage

CENTRE SPORTIF DU PARC THERMAL : inauguration de l'établissement entièrement rénové

Après un peu plus de 18 mois de travaux, le Centre Sportif a réouvert ses portes en septembre. Le projet, initié dès 2012, avait pour objectif premier la rénovation énergétique du bâtiment. C'est une réalisation bien plus aboutie qui a été inaugurée au mois de novembre. Il permet de répondre aux besoins de la pratique sportive des jeunes et associations du territoire.

Le programme de rénovation a porté sur :

- **Les économies d'énergie et le respect de l'environnement :** remplacement de la toiture et des menuiseries extérieures, isolation intérieure, remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière à gaz, installation de nouveaux équipements de filtration et de traitement d'eau de la piscine, pose de nouvelles installations de ventilation.
- **L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :** création d'un ascenseur desservant les trois niveaux, aménagement de vestiaires et sanitaires spécifiques et d'un système d'accès adapté au bassin de nage.
- **La fonctionnalité de l'équipement :** création d'un hall d'entrée facilitant l'accueil des visiteurs, aménagement d'un solarium, nouvel agencement des vestiaires et sanitaires, accès libre avec gestion autonome du site pour les associations, espaces libres pour diversifier les activités des lycées (musculation, danse).

En 2021, des travaux complémentaires ont été réalisés avec les remplacements du mur d'escalade et de la piste d'athlétisme pour un montant de 931 000 euros TTC.

BUDGET du programme de rénovation

6 525 000 €
montant total de l'opération

Les financements :

3 475 000 €
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

300 000 €
de l'État

100 000 €
du Syane

2 650 000 €
de la CCPMB

Le Centre Sportif accueille :

- principalement les élèves du Lycée du Mont-Blanc René Dayve,
- 6 classes des écoles primaires de Cordon, du Fayet et de Domancy.
- 9 associations et clubs sportifs (club d'escalade AUME, En Passant par la montagne, le CAF Saint-Gervais, USMB Football Passy Saint-Gervais, EPDA établissement public départemental autonome spécialisé, le Ski Club de Saint-Gervais, Mont-Blanc Natation, Mont-Blanc Triathlon, Poséidon Plongée),
- des professionnels : Peloton Gendarmerie Le Fayet, Peloton motorisé de Passy Mont-Blanc et les pompiers de Passy,
- des Comités d'Entreprises : le Groupement du Personnel de la CCPMB et le CE du Decathlon Quechua),
- d'autres collectivités comme par exemple la Mairie de Scionzier.

Taux de fréquentation
(sept-déc. 2021)

189 heures
Lycée du Mont-Blanc René-Dayve

25 heures
École du Fayet

16 heures
Ski Club de Saint-Gervais

18 heures
Commune de Scionzier

16,5 heures
Pompiers de Passy

6 heures
Comité d'entreprise Mountain Store - Decathlon

4 heures
EPDA

9 heures
Groupement du personnel CCPMB

PENSION CANINE : une activité encore impactée par la crise sanitaire

Malgré une bonne activité sur le reste de l'année, le retard pris au cours des 5 premiers mois de 2021 n'a pu être récupéré.

109 986 €
Chiffre d'affaire 2021
(contre 75 867€ en 2020 et 136 144 € en 2019)

Pension	103 491 €
Fourrière	3 733 €
Croquettes	2 143 €
Lavages	230 €
Produits de santé	168 €
Chambre froide	220 €

SOCIAL : la CCPMB continue d'apporter son soutien financier à des acteurs clés du territoire

70 000 €
la Halte Garderie *Les Moussaillons*

4 390 €
à la Banque Alimentaire

3 000 €
à *Arve Réfugiés*

700 €
à l'Association *L'école à l'hôpital*

TOURISME : Une stratégie et des actions à l'échelle du Pays du Mont-Blanc

70 partenaires

ont participé au Pass Destination Mont-Blanc, l'outil de commercialisation touristique unifié qui permet aux usagers de bénéficier de tarifs très attractifs sur les activités proposées en station.

Noël au Pays du Mont-Blanc

En 2021, les 2 communautés de communes ont renouvelé l'opération pour varloser cette période. Le site internet dédié a été enrichi et a permis de présenter plus de 120 événements. Il a été accompagné d'une campagne de promotion à Genève, Annecy et dans le bassin lyonnais : achats de 4x3, de bannières sur des sites internet et covering d'un tram et de bus accompagnés de relation presse.

Le premier semestre a été marqué par un travail conséquent sur le tourisme. La CCPMB a réuni lors d'ateliers de travail, plus de 150 acteurs du tourisme pour échanger.

L'objectif visé : définir une stratégie permettant au terrtoire de s'adapter collectivement au changement climatique tout en maintenant la qualité de vie des populations et l'accueil des visiteurs. Pour y parvenir, l'idée émergente est celle d'un tourisme agile dans lequel on considère que le territoire est acteur d'une montagne vivante, résiliente à laquelle il doit s'adapter. Il a donc été décidé de proposer une offre touristique quatre saisons innovante, durable et diversifiée à partir de la valorisation des patrimoines naturel et culturel. Cela permettra d'équilibrer la fréquentation des saisons.

Plus de 12 millions d'euros

alloués pour la trentaine d'actions prévues d'ici 2027.

Pour amorcer et guider ce changement, les actions prévues porteront sur :

> réalisation d'une étude sur l'enneigement,
> mise en place d'une offre cohérente et durable qui s'appuie notamment sur les patrimoines,
> organisation de l'offre et sa commercialisation via un outil rassemblant toutes les activités,
> mise en place de nouvelles solutions de mobilité douce, notamment sur les derniers kilomètres,
> rédaction d'une charte sur la conciliation des usages,
> travail sur l'hébergement touristique...

Cette stratégie touristique a été retenue dans le cadre du dispositif « Espace Valléen » et bénéficiera de soutiens financiers de l'Europe, du Commissariat du Massif des Alpes, des Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.

OBSERVATOIRE TOURISTIQUE

78 804 €
budget annuel 2021

HIVER 2020-2021

une saison blanche
- 63 % de nuitées
par rapport à l'hiver 2019-20
- 72 % de nuitées
sur l'hiver 2018-19
- 70 % DU CA
par rapport à la saison 2018-19

ÉTÉ 2021

+10,2 % de nuitées
par rapport à l'été 2020
+ 4,9 %
par rapport à l'été 2019

4. *Accompagner le territoire vers un tourisme durable*

CRÉATION D'UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL POUR UN TOURISME DURABLE

« Flocon Vert » est un label, porté par l'association Mountain Riders, garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne.
6 communes de la CCPMB (Combloux, Saint-Gervais, Passy, Les Contamines-Montjoie, Cordon et Megève) se sont lancées. Impliquant les mairies, les remontées mécaniques, les offices de tourisme et les socio-professionnels, la stratégie agit à la fois sur la gouvernance, l'économie locale, le social et culturel et les ressources naturelles.
Depuis le mois de septembre, la CCPMB accompagne cet élan pour l'avenir en animant un réseau à l'échelle intercommunale, incarnant le pôle fédérateur d'une synergie en construction. Mutualisant les ressources, partageant les expériences et impulsant des actions convergentes, c'est une réelle dynamique qui s'est installée à l'intercommunalité !

CONTRAT DE DESTINATION : mise en ligne des plateformes de vente

Le Contrat Destination Mont-Blanc a été prolongé de 6 mois jusqu'au 30 juin 2021, pour finaliser le travail sur les plateformes de vente en ligne et place de marché. Six offices de tourisme sont engagés (Chamonix, Cordon, Megève, Passy, Praz-sur-Arly et Sallanches) et un est en réflexion (Combloux). Trois ont été livrées en 2021 (Chamonix, Megève et Praz-sur-Arly). Les autres les réceptionneront en 2022 et une action a été inscrite dans la candidature « Espace Valléen » pour poursuivre leurs déploiements.

CULTURE : poursuite de la démarche de candidature pour un Pays d'art et d'histoire

La CCPMB a poursuivit sa politique de soutien aux évènements culturels locaux, proposés sur l'ensemble des 10 Communes. Une aide s'élevant à 2 500 euros maximum par Commune, auquel pouvait s'ajouter un bonus lié au Pays d'art et d'histoire.
En parallèle, elle attribue deux suventions à deux événements intercommunaux : le Festival Baroque du Pays du Mont-Blanc et Les Petits asticots pour un montant total de 75 315 €

11 événements culturels soutenus par la CCPMB

INTITULÉ	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT ACCORDÉ
Exposition « Itinérance à travers les Alpes »	Office de tourisme de Combloux	2 500 euros
Fête de Notre-Dame de la Gorge	Office de tourisme des Contamines-Montjoie	2 500 euros
Fête de la Miou	Association Les Grenadiers	2 500 euros
Fête à l'ancienne de Domancy	Association Comité de la fête à l'ancienne	2 500 euros
Festival Summer Jazz	Commune de Megève	2 500 euros
Salon du livre de Montagne	Association Montagne en Pages	1 000 euros
Exposition du Jardin des Cimes	Association La Crèmerie	1 000 euros
Les Musicales d'Assy	Association Le Violon Lunaire	1 000 euros
Mont-Blanc d'Artistes	Office de tourisme de Praz-sur-Arly	3 000 euros
Festival Mont-Blanc d'Humour	commune de Saint-Gervais	2 500 euros
Les Enfants d'Abord	commune de Sallanches	2 500 euros
	TOTAL	**23 500 euros**

Candidature Pays d'art et d'histoire : une nouvelle étape franchie

Cette année 2021 a été consacrée à la rédaction de la *« Présentation des politiques menées dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage »* constituant la seconde étape du processus défini par le ministère de la Culture. Celle-ci devrait être validée par la Direction régionale des affaires culturelles début 2022. En parallèle, des groupes de travail regroupant des acteurs culturels locaux ont été mis en place pour réfléchir aux projets à mettre en place dans le cadre du futur label Pays d'art et d'histoire et qui constitueront le cœur du dossier de candidature final.

79 animations
17 expositions
308 rendez-vous
proposés dans les Carnets de rendez-vous en route vers un Pays d'art et d'histoire 2021.

Sentiers

UN GUIDE INÉDIT À L'ÉCHELLE DU PAYS DU MONT-BLANC

Le Pays du Mont-Blanc et la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, en collaboration avec les services sentiers des communes et les offices du tourisme, ont réalisé un guide gratuit rassemblant 95 km d'itinéraires de ski de randonnée balisés, empruntant à la descente les domaines skiables du Pays du Mont-Blanc.

29 itinéraires sont disponible du niveau « initiation » au niveau « expert ».

+ DE 700

FLÈCHES DIRECTIONNELLES INSTALLÉES SUR LES SENTIERS EN 2021

Un soutien exceptionnel aux clubs sportifs

En 2021, dans la continuité des soutiens aux associations sportives et évènements, la CCPMB a versé :

15 200 € au Hockey club 74

38 200 €
au District de Ski - Mont-Blanc

15 000 €
à Mont-Blanc Natation

15 700 €
au Groupement des Sauteurs du Mont-Blanc

Une enveloppe financière exponentielle de 50 000 € a été votée pour compléter le dispositif des aides publiques mis en place. Cette subvention est attribuée sous condition aux clubs non bénéficiaires d'autres aides : au regard des exigences et des demandes une aide de 15 000 euros a été attribuée au Rugby Club du Faucigny Mont-Blanc.

ÉCONOMIE : la CCPMB a contribué au Fonds Région Unie

20 000 € ont été attribués pour cette action, correspondantes à l'avance remboursable aux micro-entreprises et associations. Le Fonds Région Unie a été créé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 pour apporter une réponse aux très petites entreprises et aux associations ayant eu un besoin de trésorerie pendant la crise sanitaire liée au coronavirus et ne pouvant bénéficier des aides de la Région ou de l'État.

En 2021, au Pays du Mont-Blanc :

- 36 entreprises du secteur du tourisme, de l'hébergement et de la restauration ont bénéficié d'une aide s'élevant à 161 240 €
- 9 micro-entreprises et associations ont bénéficié d'une avance remboursable pour 181 000 €
- 10 dossiers « Aide Montagne » ont été attribués pour 172 303 € dont :
  - 62 303 € à 7 entreprises nouvellement créées,
  - 100 000 € à 2 centres de vacances,
  - 10 000 € à 1 acteur économique menacé de disparition.

La Communauté de Communes dipose des moyens, humains, matériels et financiers qui lui permettent de pouvoir réaliser l'ensemble des projets pour répondre à la commande politique.

Définition d'un projet de territoire

Le 15 décembre, les conseillers communautaires **ont validé le projet de territoire,** le guide des actions publiques locales à plus ou moins long terme. Établi suite à un diagnostic et en concertation avec de nombreux acteurs des 10 communes (communes, associations...), cette stratégie s'articule autour de 3 axes de travail :

–>Axe 1 :
mettre en résonnance l'offre et la demande de logement:
il s'agit de recréer les conditions permettant aux locaux de s'installer et de vivre durablement sur leur territoire (ex : création de logements en BRS, Maison de l'enfance).

–> Axe 2 :
préserver l'authenticité et le charme du territoire :
Gérer les flux touristiques et la transition écologique est essentielle pour préserver les espaces naturels, éviter les conflits d'usages et le rejet du tourisme par les locaux (par exemples : l'ascenseur valléen, le développement de voies vertes, la valorisation du site d'intérêt écologique aux ilettes).

–>Axe 3 :
mieux valoriser les ressources pour allier développement économique et durabilité :
Investir et accompagner le développement de l'économie en circuits courts en s'appuyant d'une part sur les ressources du Pays du Mont-Blanc : le bois, l'eau, l'agriculture ; et en œuvrant d'autre part à la réduction et la valorisation des déchets. pour diminuer l'empreinte carbone du territoire et avoir un usage raisonné des ressources naturelles (Ex : création d'un réseau de chaleur, d'une ressourcerie matériauthèques).

Les communes et la CCPMB ont identifié des projets concrets prévus pour réaliser répondre à ces objectifs à différentes échéances d'ici l'horizon 2026. Ces axes ont été définis comme orientations stratégiques du territoire dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Une politique de communication plus étendue

Afin de faire connaître les projets et les services de la collectivité auprès du plus grand nombre de personnes (habitants, partenaires, communes, élus...), l'accent a été mis sur la communication.

Les communiqués de presse ont été multipliés et sont non seulement envoyés aux journalistes mais aussi aux conseillers communautaires, aux services des communes et aux agents de la CCPMB.

La communication a aussi été renforcée via les publications d'information très régulièrees sur les pages Facebook et Linkedin, l'organisation d'événements, le tournage de vidéos adaptés, la réalisation de deux journaux d'informations...

En fin d'année, le travail a été amorcé pour refondre globalement le bulletin d'informations. Il s'agit d'obtenir un format «magazine» comprenant une information plus détaillées des réalisations de la CCPMB. Il sera diffusé au printemps 2022 dans l'ensemble des foyers du Pays du Mont-Blanc.

2 540 ABONNÉS
à la page *Facebook*
(@Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc) au 31 décembre 2021

5. *Agir grâce aux moyens de la collectivité*

Une équipe au service des habitants et des projets

67 AGENTS
en poste à la CCPMB
au 31 décembre 2021

Création de 3 postes non permanents (chargé(e) de missions Pays d'art et d'histoire, chargé(e) de mission mobilité, chargé(e) de mission conseiller énergie habitat), pour mener à bien les projets.

RÉPARTITION FEMMES / HOMMES

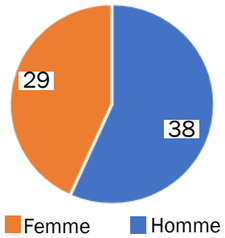

193
actes administratifs
(contrats et arrêtés)
pris en 2021 au service ressources humaines

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LES ÉVOLUTIONS SOCIALES...

Les élus ont souhaité apporter des progrès notamment en matière de conditions de travail et rémunération.
Cela a donnée lieu à :

- l'adoption en conseil communautaire le 1er septembre 2021 de la délibération portant sur la mise en place du **télétravail**, permettant de répondre aux nouvelles demandes d'organisation du temps de travail et en vue de limiter les déplacements domicile-travail des agents communautaire,
- un protocole a été mis en place sur l'***organisation du temps de travail sur 1607 heures,*** pour permettre aux agents de remplir leurs missions tout en maintenant leur équilibre vie privée – vie professionnelle,
- la mise en place du **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** à compter de 2022, complément de rémunération lié à l'entretien professionnel des agents et leur présence au sein de la collectivité,
- un ***plan d'actions 2021-2023 sur l'égalité homme/femme*** pour combler les écarts existants,
- une ***indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés*** a été instaurée pour soutenir le travail régulier des agents intervenants ces jours-là .

...ET LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DES NOUVEAUX

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux embauchés et pour leur permettre de rapidement se familiariser avec l'ensemble des compétences et des projets menés et engagés par la collectivité, un dispositif a été mis en place. Il comprend non seulement des temps d'échange (présentation aux élus, temps d'échanges) mais aussi la distribution d'un livret d'accueil et de document comme le trombinoscope des élus et des agents.

4 RÉUNIONS
du Comité technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Ces instances consultatives réunissent des représentants des agents, des élus et de la direction et participent à l'évolution sociale de la collectivité.

Les évolutions des services mutualisés

Instruction du droit des sols : renforcement du service mutualisé

En 2021, le service mutualisé pour les 4 communes a repris un niveau d'activité supérieur à 2019. Afin de répondre aux demandes, un poste d'assistante a été créé dès le 1er février et permet de soutenir l'instructeur au quotidien et notamment dans la rédaction des actes.

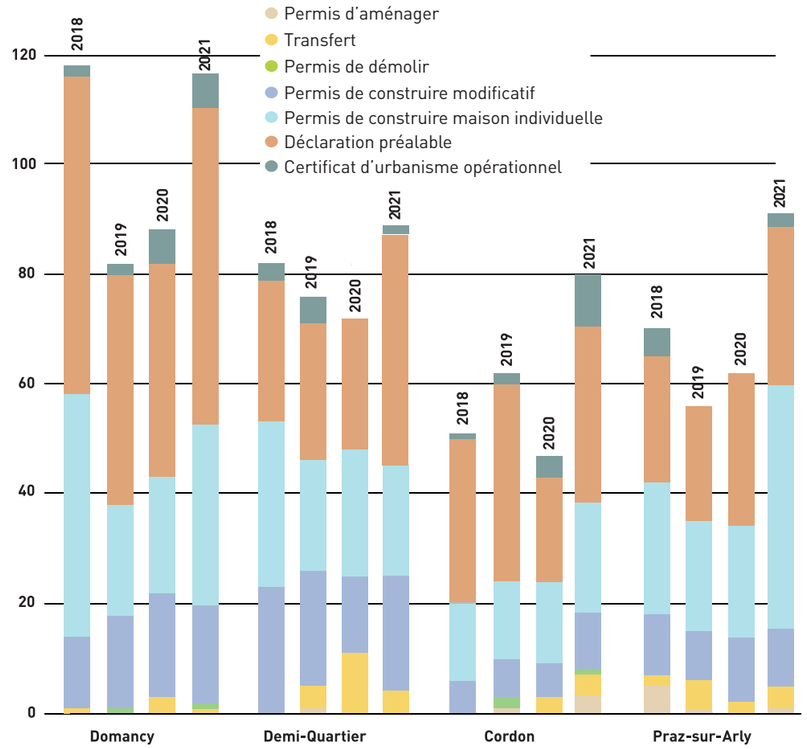

La mission portant sur «la mise en place du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** s'est achevée en 2021.
A la suite de l'audit, elle a permis de mettre en conformité non seulement la communauté de communes mais aussi, le SITOM et les communes membres adhérentes au projet.
Chaque collectivité dispose dorénavant d'un registre des traitements, d'un rapport et d'un plan d'action complété par les analyses de risques sur les traitements sensibles.

DE NOUVELLES COLLABORATIONS

Les élus ont souhaité mettre à disposition de communes qui en faisait la demande un nouveau service. Une convention de partenariat a été signée avec les communes de Cordon et des Contamines-Montjoie pour qu'elles puissent bénéficier de l'***appui technique du service informatique intercommunal.***

UNE COLLABORATION ACCRUE avec les services des communes

En 2021, les services de la CCPMB ont mis en place une nouvelle dynamique pour renforcer le lien existant avec les services des communes. Dès le mois de septembre, une réunion a réuni l'ensemble des directeurs généraux des services des communes et les réponsables des services de la CCPMB. Ces échanges, devenus trimestriels, permettent de partager et developper des informations et des projets communs sur le territoire. Cette dynamique d'échange inter service a également été amorcée avec les services de ressources humaines mais aussi les services communication.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES (FIN 2021)

PRÉSIDENT
Jean-Marc Peillex

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
Carole Renaud-Goud

INFORMATIQUE
Arnaud Labbe
Responsable et délégué protection données
Xavier Verdenal
Informatique dans les écoles

RESSOURCES HUMAINES, PRÉVENTION SÉCURITÉ
Nathalie Deschamps
Responsable
Stéphanie Pelloux*
Assistante de direction

COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES,
Elisabeth Amblard
Responsable
Alicia Le Goff
Assistante/Infographie

MOBILITÉ/ HABITAT/ÉCONOMIE

RESPONSABLE
Laurie Cerioli*

TRANSPORTS SCOLAIRES
Sandrine Bochatay-Bouvard
Alyzée Coquelet*
Stéphanie Pelloux*

TRANSPORT À LA DEMANDE
Alyzée Coquelet*

GENS DU VOYAGE
Julien Desreumaux
Mohammed Belkhaoua*

ÉNERGIE HABITAT
Lilly Martin
Eddy Ellion

HABITAT/PLH
Martine Bazin*

MOBILITÉ
Laurie Cerioli*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RESPONSABLE
Charlotte Marx

EAU/AIR
Jérémy Payen

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Anna Bourdichon

ÉNERGIE CLIMAT
Maïa Nardelli

EAU/ASSAINISSEMENT
Charlotte Feuillade
apprentie

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
Aurélie Deluermoz*
Violette Noël-Baron
Sabine Deberles

SENTIERS
Aurélie Deluermoz*

AGRICULTURE, FORÊT, PASTORALISME
Aline Pissard-Maillet

ESPACES NATURELS SENSIBLES
En cours de recrutement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RESPONSABLE
Amandine Chevenier

COMPTABILITÉ, FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS
Géraldine Orset
Isabelle Ghizzo

SUIVI ADMINISTRATIF DES SUBVENTIONS
Anne Baron*

AMENDES, OPJ DE CLUSES
Marie-Hélène Masson

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SUIVI DES ASSEMBLÉES, ASSISTANCE JURIDIQUE
Stéphanie Pelloux*
Assistante de direction
Catherine Challier
Amandine Sivaly*
Accueil, intendance, contrôle accès déchèterie

PATRIMOINE ET ÉQUIPEMENTS

RESPONSABLE
Vanessa Tani

ÉQUIPE TECHNIQUE
Maintenance, entretien, espaces verts
Laurent Lalonde*
Responsable
Jérôme Marcotte*
Pascal Milici*
Mohammed Belkhaoua*
Entretien siège

CENTRE SPORTIF
Laurent Lalonde*
Jérôme Marcotte*
Pascal Milici*
Maintenance et entretien
Sandrine Samtmann
Agent d'entretien
Stéphane Paul
Technicien piscine
Matthieu Souilliez (60%)
Hélène Sauzeau (50%)
MNS

PENSION CANINE
Pension/fourrière/dépôt de cadavres
Vincent Stagni
Responsable
Gunther Lemarre
Stéphanie Picazo Y Caléro

APPLICATION DU DROIT DES SOLS
Nicolas Poulain
Instructeur
Laurence Fournier
Assistante

ABATTOIR
Gestion en DSP

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RESPONSABLE
En cours de recrutement*

ADMINISTRATION, BUDGET
Anne Baron*

POLITIQUES CONTRACTUELLES
Régionales, européennes, tranfrontalières
En cours de recrutement*

SECRÉTARIAT ENTENTE PMB
En cours de recrutement*

TOURISME, PROMOTION
Nathalie Fort

SOCIAL, CULTURE, SUBVENTIONS
Martine Bazin*

PATRIMOINE, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
Sébastien Lamouille

DÉCHETS

RESPONSABLE
Cyril Foissac

ASSISTANT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, CONTRÔLE D'ACCÈS
Amandine Sivaly*

RESPONSABLE D'EXPLOITATION
Frédéric Chatel

ENTRETIEN, MAINTENANCE
Anthony Delassalle
Sylvain Moriondo
Un patrouilleur

COLLECTE

CHAUFFEURS
Christian Chevalier
David Chistel
Denis Socquet
Eric Baudeau
Franck Roy
Jean-Luc Pierre
Julien Fantuzzi
Laurent Allard
Luciano Mazzarotto
Marcel Payraud
Michel Santhune
Philippe Peronnard
Stéphen Lepers
Vincent Leménager

RIPEUR
Jean-Noël Brunet

DÉCHÈTERIES

GARDIENS
Axel Vernisse
Chistophe Allard
Gaëtan Simon
Lionel Compois
Lionel Desurmont
Mickaël Ferry
Mickaël Le Guillou
Richard Caux

** personne occupant plusieurs fonctions*
Mission temporaire et partagée avec la CC Vallée de Chamonix

Des finances saines

La CCPMB a terminé l'année 2021 avec un excédent financier de 9,6 millions d'euros. Cette bonne santé financière est le résultat d'un travail de réduction et de maitrise des dépenses de fonctionnement dès 2018. Elle permet de soutenir les actions de la collectivité et d'accélérer la mise en place de projets en faveur des habitants et du territoire.

9,67 MILLIONS
de budget en 2021
1 BUDGET GENERAL
et 5 BUDGETS ANNEXES

Résultats par budget

BUDGET GÉNÉRAL

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats reportés 2020	Résultat de clôture
Fonctionnement	8 718 474 €	11 648 620 €	+ 2 930 145 €	+ 3 207 518 €	+ 6 137 663 €
Investissement	2 392 217 €	2 141 644 €	- 250 572 €	- 243 530 €	- 494 103 €
Budget total	11 110 691 €	13 790 264 €	+ 2 679 573 €	+ 2 963 988 €	+ 5 643 560 €
Reste à réaliser 2021	967 505 €	1 290 078 €	**+ 5 966 133 €** Résultat après financement des restes à réaliser		
Solde des restes à réaliser	322 573 €				

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats reportés 2020	Résultat de clôture
Fonctionnement	8 453 184 €	9 666 176 €	+ 1 212 992 €	+ 2 161 835 €	+ 3 374 828 €
Investissement	3 474 488 €	3 033 110 €	- 441 378 €	+ 632 021 €	+ 190 642 €
Budget total	11 927 672 €	12 699 286 €	+ 771 614 €	+ 2 793 856 €	+ 3 565 470 €
Reste à réaliser 2021	1 212 169 €	0 €	**+ 2 353 301 €** Résultat après financement des restes à réaliser		
Solde des restes à réaliser	- 1 212 169 €				

BUDGET CHENIL

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats reportés 2020	Résultat de clôture
Budget total	281 191 €	345 006 €	+ 63 814 €	-42 754 €	+ 21 061 €
Reste à réaliser 2021	0 €	0 €	Résultat après financement des restes à réaliser : **+21 061 €**		
Solde des restes à réaliser	0 €				

BUDGET GEMAPI

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats reportés 2020	Résultat de clôture
Budget total	969 981 €	1 129 949 €	+ 159 967 €	+ 141 454 €	+ 301 422 €
Reste à réaliser 2021	0 €	0 €	**+ 301 422 €** Résultat après financement des restes à réaliser		
Solde des restes à réaliser	0 €				

BUDGET ZAC COMBLOUX

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats reportés 2020	Résultat de clôture
Budget total	18 300 €	0 €	- 18 300 €	+ 23 733 €	+ 5 433€
Reste à réaliser 2021	0 €	0 €	**+ 5 433 €** Résultat après financement des restes à réaliser		
Solde des restes à réaliser	0 €				

BUDGET ABATTOIR

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats reportés 2020	Résultat de clôture
Budget total	150 769 €	264 682 €	+ 113 913 €	- 50 516 €	+ 63 397 €
Reste à réaliser 2021	31 300 €	0 €	**+ 32 097 €** Résultat après financement des restes à réaliser		
Solde des restes à réaliser	-31 300 €				

TAXES : pas d'augmentation des taux

Cotisation foncière des entreprises	Taxe foncière propriétés bâties	Taxe foncière propriétés non bâties
2,81 %	1,68 %	7,01 %

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

2CCAM : Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

CCVCMB : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

CEE : Certificat d'Économie d'Énergie

CT : Comité Technique

CTENS : Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CCFG : Communauté de Communes Faucigny Glières

CDDRA : Contrat de Développement Durable de la Région Rhône Alpes

CNM : Centre de la Nature Montagnarde

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DPD : Délégué à la Protection des Données

EMB : Espace Mont-Blanc

FAB : Fonds Air bois

FAE : Fonds Air Entreprises

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FMS : Fondation Montagne Sûre

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IEN : Inspection de l'Éducation Nationale

PAH : Pays d'Art et d'Histoire

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUI : Plan local de l'Urbanisme Intercommunal

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPT : Plan Pastoral Territorial

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole

SITOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

SM3A : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

SMBVA : Syndicat Mixte du Bassin Versant d'Arly

SNDEC : Syndicat National du Décolletage

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le rapport d'activité annuel 2021 est réalisé et édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Directeur de la publication : Jean-Marc Peillex

Co-directeur : Carole Renaud-Goud

Rédaction et conception graphique : Elisabeth Amblard

Crédit photos : ©CCPMB, Gilles Piel, EricThiolière, Basile Dunand, CNM, Espace Mont-Blanc-PITER, Département 74, Mairie de Saint-Gervais, Mairie de Cordon, Atmo Auvergne Rhône Alpes, Shutterstock.

©Septembre 2022

RAPPORT d'ACTIVITÉ 2021

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi Quartier •
Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

04 50 78 12 10 · ccpmb.fr
@Communauté de communes Pays du Mont-Blanc